

LES VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS CONTENTIEUX CONCERNANT LA DÉCISION RENDUE PAR LA CDAPH EN 2019 CHANGENT

Vous n'êtes pas d'accord avec la décision de la CDAPH, et vous souhaitez que votre demande soit réexaminée par un tribunal. Vous disposez d'un **déla**i de **deux mois** après avoir reçu la décision envoyée par la MDPH.

Selon le type de droit demandé, vous pouvez faire un recours.

Jusqu'au 31 décembre 2018 :

→ **Au Tribunal Administratif, à cette adresse :**

Tribunal Administratif – 14, rue LEMERCHIER – 80000 AMIENS

- Pour la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et l'Orientation Professionnelle

→ **Au Tribunal du Contentieux de l'Incapacité, à cette adresse :**

TCI – 21, rue Frédéric PETIT – 80000 AMIENS

- Pour l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et ses compléments
- Pour l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et le Complément de Ressources (CPR)
- Pour le renouvellement d'Allocation Compensatrice Tierce Personne ou Frais Professionnels (ACTP/ACFP)
- Pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Pour l'Assurance Vieillesse des Parents au Foyer (AVPF)
- Pour les mesures relatives à la scolarisation de l'élève handicapé
- Pour l'Orientation en Etablissement ou Service Médico-Social (ESMS)

A partir du 1^{er} janvier 2019¹ :

→ **Au Tribunal Administratif, à cette adresse :**

Tribunal Administratif – 14, rue LEMERCHIER – 80000 AMIENS

- Pour la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et l'Orientation Professionnelle

→ **Tribunal de Grande Instance, à cette adresse :**

TGI / Pôle social – 14, rue Robert de LUZARCHES – 80080 AMIENS

- Pour toutes les autres demandes



Les voies de recours concernant toutes les Cartes Mobilité Inclusion (CMI) sont indiquées sur la notification établie par le Conseil départemental.

Bon à savoir : Vous devez joindre à votre recours une copie de la décision de la CDAPH que vous contestez et tous les documents complémentaires que vous pensez utiles.

¹ Date d'entrée en vigueur la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle.